

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 4 février 2026

Objet de la délibération
Remboursement des frais engagés par les personnels dans le cadre de leurs missions

Numéro de la délibération
N° 4.2026

Date de la convocation
21/01/2026

Date d'affichage
21/01/2026

L'an deux mille vingt-six, et le quatre février,

Le Conseil Syndical du SIVOM de la Grave – Villar d'Arène, dûment convoqué le 21/01/2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier FONS.

Présents : Olivier Fons, Michel Gonnet, Jean-Pierre Pic, Philippe Sionnet, Stéphane Ferrier, Elodie Lefebvre

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 6

Le quorum (4)

Secrétaire de séance : Stéphane Ferrier

Vu le code général de la fonction publique (anciennement la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) ;

L'autorité territoriale RAPPELLE que les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent être amenés à faire l'avance de frais liés à l'exercice de leurs fonctions et qu'à ce titre ils doivent bénéficier du remboursement de ces frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité (exemple : visite médicale permis de conduire PL – Liste non exhaustive)

Les dispositions suivantes s'appliquent donc aux agents titulaires, stagiaires, contractuels (de droit public et de droit privé), apprentis et collaborateurs occasionnels du service public.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la mise en place du remboursement des frais des agents de la l'établissement sur présentation d'une facture ou d'une pièce justificative,
- **DONNE** pouvoir à au Président de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente ;

Nombre de voix pour : 6

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de départs : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours **AR** **Préfecture**

Le Président,
Olivier FONS

005-240500264-20260204-4_2026-DE
Reçu le 17/02/2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane Ferrier